PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 23 JUILLET 2021 à 18H

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation: 15 juillet 2021

Présents: Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON (à partir du point 6) Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Aurélie AUMAGE (à partir du point 5) – Adrien BLANC – GONDRAN Georges – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – David REY – Léna ROMAN

Excusés: Aurélie AUMAGE (jusqu'au point 4) - Jean-Marc BERNAUDON (absent jusqu'au point 6)— Nathalie HURLIN — Patrick GELLAERTS — Philippe PANCOL — Cécile SARRASIN

Pouvoir:

Jean-Marc BERNAUDON donne procuration à Elodie BERARD (jusqu'au point 5) Patrick GELLAERTS donne procuration à Jean-Louis QUEYRAS Nathalie HURLIN donne procuration à David REY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Marcelle PARIS

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

A noter une erreur sur la convocation, la délibération 6 concerne l'acquisition de la parcelle C1383 lieudit l'Abeil et non pas C1283

La délibération relative à la nomination des voies – partie 2, non finalisée, a été retirée de l'ordre du jour, avec l'accord unanime du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS PRISES

1- DM n°3 - budget principal - exercice 2021

Cette DM a pour objet l'inscription budgétaire du programme plan de relance – continuité pédagogique - « socle numérique dans les écoles primaires » approuvé lors du dernier Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Opération	Article	Montant
OPNI	2183	+9 581,00 €
OPNI	2051	+740,00 €

.	TOTAL DEPENSES	+ 5 270,00 €
OPNI	21538	-5 051,00 €

2- Réalisation d'un contrat de prêt relais en attente du versement des subventions – budget principal

Il est nécessaire de contracter un contrat de prêt relais pour financer les travaux d'investissement sur le budget principal en attendant le versement du solde des subventions qui interviendra à la fin des chantiers.

Le montant de maximal du capital emprunté s'élève à 370 053 €. Il correspond aux montants des subventions obtenues pour la première tranche de l'opération, déduction faite des avances ou versements déjà réalisés.

La proposition la plus intéressante est celle faite par la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

■ Durée : 1 an

■ Taux d'intérêt : 0,50 % ■ Frais de dossier : 0,10 %

Approuvé à l'unanimité.

3- Réalisation d'un contrat de prêt relais en attente du versement des subventions – budget eau

Il est nécessaire de contracter un contrat de prêt relais pour financer les travaux d'investissement sur le budget de l'eau en attendant le versement du solde des subventions qui interviendra à la fin des chantiers pour *les opérations* 10008 — Rénovation conduite AEP Villard Chapins et l'opération 10011 — Rénovation de la conduite de la Rimas

Le montant de maximal du capital emprunté s'élève à 179 887,75 €. Il correspond aux montants des subventions obtenues, déduction faite des avances ou versements déjà réalisés.

La proposition la plus intéressante est celle faite par la caisse d'épargne aux conditions suivantes :

■ Durée: 1 an

Taux d'intérêt : 0,50 %Frais de dossier : 0,10 %

Approuvé à l'unanimité.

4- Versement subvention aux association - Complément

Lors de sa séance du 9 avril 2021, le Conseil Municipal a alloué une partie du budget prévu à l'article 65748 à diverses associations.

Le dossier de la société de Chasse de Saint Crépin, ACCA a été reçu après cette date et il a retenu l'attention du Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité le versement de 275 € de subvention à cette association.

Aurélie AUMAGE est présente à compter de ce point

5- Modification du temps de travail Adjoint Technique

Avec la construction de la médiathèque et l'ouverture au public du jardin de l'Enclos, la charge de travail des agents réalisant l'entretien des bâtiments publics a augmenté. Les plannings ont été retravaillés et la durée de travail d'un agent doit être augmentée.

Il convient d'inscrire cette augmentation de façon réglementaire dans le contrat de l'agent concerné.

Ainsi, la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'ATSEM à l'école de Saint Crépin en période scolaire doit passer de 29h à 30h23 minutes annualisées.

Il est rappelé que les modifications de planning et l'augmentation du temps de travail ont été travaillé en amont et en concertation avec les agents communaux concernés.

Approuvé à l'unanimité.

Jean-Marc BERNAUDON est présent à compter de ce point

6- Acquisition des parcelles C 759 – les Routes, C1338 et C1337 l'Abeil – et E633 – la Countière Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'accord de Madame ACHARD Arlette pour céder ses parcelles castrées C759, lieudit les Routes, d'une superficie de 1503 m², C1338 et C1337, lieudit l'Abeil, d'une superficie respective de 940 m² et 1542 m², et E633, lieudit la Countière, d'une superficie de 1270 m², au prix total de 79.881 €.

Ces terrains présents tous un intérêt réel pour la commune situés en périphérie immédiate du village et permettant d'y réaliser des aménagements à court, moyen ou long terme répondant aux besoins de la population St Crépinoise.

L'estimation de la valeur de ces terrains a été réalisée par le cabinet Acti Foncier pour le compte de la commune de Saint Crépin. Madame ACHARD a accepté cette estimation.

Approuvé à l'unanimité.

7- Acquisition de la parcelle C1383 – l'Abeil

Suite à divers échanges, Monsieur MATTEO Julien a donné son accord pour céder sa parcelle castrée C1383, lieudit l'Abeil, d'une superficie de 465 m², au prix de 140 €/m².

Ce terrain est concerné par le projet d'aménagement d'un parking à l'entrée du village, à côté du bâtiment qui hébergeait la Poste.

Le prix proposé tient compte du prix estimé par les Domaines pour la parcelle voisine C1382, objet d'une acquisition par voie de préemption.

Approuvé à l'unanimité

8- Acceptation don terrain ZH 57

Monsieur Jean-François Héritier, Mame Jeanine Héritier épouse Ripoll et Madame Sandrine Galland, propriétaires indivis, ont proposé de faire don à la commune de Saint Crépin de leur parcelle cadastrée ZH 57, située lieudit la Gare, d'une superficie cadastrale de 571 m².

Compte tenu de l'emplacement de cette parcelle, la commune envisage la location de ce terrain à une jeune agricultrice maraichère qui souhaite installer son activité sur la commune. En effet, il est très difficile pour un/une jeune agriculteur de s'installer sur la commune compte tenu de la concentration de la propriété foncière agricole par les agriculteurs déjà installés. **Approuvé à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h15.

Le Maire Jean-Louis QUEYRAS